

Relevé de décisions du Conseil Communal

Mardi 12 juin 2018

N°18/33 Validation de la nouvelle composition des commissions

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22, VU les délibérations n°14/13 du 17 avril 2014 et 14/66 du 11 décembre 2014 instituant la composition des différentes commissions communales, Vu la délibération n°17/71 arrêtant la nouvelle composition des commissions, VU la démission de Madame Erika COUPOIS au sein du Conseil Consultatif d'Hellemmes le 26 avril dernier, le Conseil Communal a validé son remplacement au sein des commissions par Monsieur Florian THIEFFRY.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

N°18/34 Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal de Lille – Exercice 2017 – Approbation

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2017.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

N° 18/35 Compte Administratif 2017

En application de la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative notamment à l'organisation administrative des communes associées, le conseil communal est appelé à examiner les états d'exécution des dépenses de la commune au titre de l'année 2017.

Conformément à l'instruction M 14, ces états constatent les charges rattachées et les restes à réaliser de l'exercice 2017. Les documents relatifs à ces opérations seront annexés au compte administratif de la Ville de Lille.

Les opérations relatives à l'exercice 2017 sont les suivantes :

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT :

❖ Crédits ouverts :	4 154 007,07 €
❖ Réalisés:	4 047 979,59 €

Le disponible global (excédent 2017 reporté au BS 2018) est de **169 072,92 €**

II) SECTION D'INVESTISSEMENT :

❖ Crédits ouverts :	4 510 561,00 €
❖ Mandats émis sur crédits de paiement :	4 096 294,12 €

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

N°18/36 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association INSERSOL dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir

L'association INSERSOL est une association d'insertion qui œuvre en faveur de l'insertion professionnelle, la remobilisation sociale et la réadaptation progressive du monde du travail de personnes en grande difficulté. Depuis 2014, la Commune soutient cette association par le biais d'un dispositif de brigade verte et depuis 2017 par le biais d'un dispositif de brigade propreté. Afin de réaliser ces actions, l'association a sollicité la Commune. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 66.427 € à l'association INSERSOL.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

N°18/37 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association CITEO ADEM N dans le cadre du dispositif des stewards urbains

L'action de l'association CITEO ADEM N est reconnue comme améliorant durablement les relations sociales dans les espaces ouverts au public et contribuant activement à l'attractivité des espaces de vie collective. La démarche qu'elle propose sur le territoire communal s'inscrit en cohérence avec les dispositifs de gestion de l'espace public existants et intègre, au cœur de sa mise en œuvre, les logiques de création et de maintien durable de relations positives et de convivialité dans les espaces publics de la ville et entre les habitants/usagers. Dans la mesure où cette action amène une plus-value certaine en termes de cohésion sociale, de tranquillité publique et de valorisation du cadre de vie, l'association a proposé à la Commune de la reconduire en 2018. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 100.000 € à cette association.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

N°18/38 Actualisation des tarifs relevant de la Direction Education, Jeunesse au 1^{er} septembre 2018

Il est proposé au Conseil Communal de procéder à l'actualisation des tarifs relevant de la Direction Education, Jeunesse au 1^{er} septembre 2018.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

N°18/39 Règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires - Modification

La consultation des parents d'élèves élus organisée par la Ville en février a abouti au passage des écoles de Lille, Hellemmes et Lomme à une semaine de 4 jours. Ce changement conduit à plusieurs modifications des règlements intérieurs. Les trois Communes associées de Lille, Hellemmes et Lomme modifient leurs parties respectives en fonction de ces changements.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

N°18/40 Mise à disposition à la société Billie Ness production de la piscine Tournesol pour le tournage d'un court métrage- Fixation de la redevance d'occupation

La société Billie Ness production a sollicité la Commune associée d'Hellemmes afin de procéder à des prises de vues et enregistrements d'une demi-journée, au sein de la piscine Tournesol, sise rue du Progrès à Hellemmes, dans le cadre du tournage d'un court métrage. Il est demandé au Conseil Communal de fixer le montant de la redevance d'occupation de la piscine Tournesol d'Hellemmes à 404,25 € pour une demi-journée de tournage.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

N°18/41 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association « Hellemmes Organisation Cyclisme »

L'association Hellemmes Organisation Cyclisme, qui a pour objet la promotion du vélo sur la Commune associée d'Hellemmes, organise depuis plusieurs années « le Guidon d'Or ». Afin de l'aider dans son organisation et dans la préparation de ce grand évènement, l'association a sollicité une subvention de fonctionnement de 15.400 €. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

18/42 Versement d'une subvention complémentaire à l'association « Boxe Française Quinquinoise »

L'association Boxe Française Quinquinoise, qui a pour objet la promotion de la boxe sur le territoire de la commune associée d'Hellemmes, souhaite développer son activité pour proposer un service accru aux Hellemmois. Afin de l'aider dans son organisation et dans le développement de nouvelles activités sportives, l'association sollicite le versement d'une subvention complémentaire de 1.000 €. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

18/43 Adoption d'une charte de déontologie pour l'échange d'informations

Les membres du conseil communal ont adopté le 20 juin 2017 l'avenant Hellemmois à la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Dans cet avenant était prévue la mise en place d'une cellule de tranquillité. Cette cellule permet aux partenaires de se réunir afin d'échanger et de partager les informations. Afin d'encadrer l'échange d'informations au sein de cette instance de travail il est proposé d'adopter la charte déontologique.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

18/44 Opération « Nos Quartiers d'Eté »

Initié en 1990 par l'Etat et le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais, le dispositif « Nos Quartiers d'Eté » a pour ambition de faire vivre et d'animer, l'été, les territoires inscrits en politique de la Ville. L'idée est de permettre aux habitants qui ne partent pas en vacances de se concocter des programmes de fêtes et de plaisir dans leurs quartiers. En 2018 c'est l'association des Usagers du Centre Social Mosaïque (quartier de Fives) qui porte l'opération pour tous les partenaires de la commune. Le total des actions s'élève à 13 779,05€. La région est sollicitée directement par l'association pour un montant de 4 814,05€. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir autoriser de versement d'une subvention de 8 965€.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

18/45 Versement de la subvention CAF – Prestation de Service CEJ aux associations relevant de la Petite Enfance au titre de l'acompte 2017

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, il est prévu le versement d'une prestation de services par la Caisse d'Allocations Familiales. Cette prestation ayant été versée à la Commune, il convient de la reverser aux associations concernées : l'association Graines d'Acacias pour son lieu d'accueil parents enfants et le Club Léo Lagrange pour sa ludothèque. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 1 376,26 € à l'association Graines d'Acacias et 2 553,28 € au Club Léo Lagrange

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

18/46 Tarification Festival des popotes roulantes

Pour la troisième année consécutive, la commune associée d'Hellemmes souhaite organiser un « Festival des Popotes Roulantes » qui se déroulera le 8 septembre 2018 au Centre Gustave Engrand. L'entrée étant payante, il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir fixer les tarifs des droits d'entrée à ce festival.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

18/47 Versement d'une subvention exceptionnelle au collectif Renart pour la réalisation d'œuvres participatives impliquant les jeunes des quartiers de l'Epine et Dombrowski

Depuis 2017, une quinzaine de jeunes hellemmois âgés de 12 à 16 ans ont participé à la création des œuvres sur les murs de l'Akado Epine et Dombrowski, action qui se prolongera avec la création d'un mur participatif et évolutif dans le quartier de Dombrowski, projet auquel les habitants seront également associés. A ce titre, le collectif Renart sollicite une subvention exceptionnelle de 1.000 €. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

18/48 Label « Ville d'art et d'histoire » - Signature de la convention de renouvellement

La Ville de Lille souhaite procéder à la signature de la convention liant la Municipalité au Ministère de la Culture, renouvelant pour dix années le label « Ville d'art et d'histoire » obtenu en 2004, confirmant ainsi les grandes orientations à venir en matière de valorisation du patrimoine et de l'architecture. Il est demandé au Conseil Communal d'approuver les termes du bilan décennal et de la convention renouvelée du label « Ville d'art et d'histoire » et d'autoriser la signature de la convention de renouvellement du label « Ville d'art et d'histoire ».

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

18/49 Versement d'une subvention au Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles

Depuis de nombreuses années, le réseau national des CIDFF contribue à faire avancer les droits des femmes et à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers des actions menées sur le terrain par ses équipes pluridisciplinaires. L'association CIDFF effectue depuis 2015 des permanences juridiques mensuelles en mairie d'Hellemmes et sollicite à ce titre une subvention de fonctionnement de 3.000 €. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

18/50 H2D Quebecor sis rues Chanzy et Jean Jaurès à Hellemmes – Convention opérationnelle de portage foncier et lancement de la concertation préalable

Cette délibération est reportée au conseil communal d'octobre

18/51 Mise à disposition de locaux et d'équipement auprès d'associations durant la saison 2018-2019 – Fixation de la redevance – Gratuité

La Ville souhaite mettre à disposition de certaines associations des locaux et équipements pour faciliter leur fonctionnement durant la saison 2018-2019. Il est demandé au Conseil Communal de

bien vouloir décider la gratuité de la mise à disposition de ces locaux et équipements aux associations.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

18/52 Action « tous en vacances » - Adhésion à l'agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)
– Adhésion au dispositif « Bourse Solidarité Vacances »

Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention de partenariat établie par l'ANCV au titre de la Bourse Solidarité Vacances, permettant d'offrir aux familles hellemmoises l'opportunité de réserver des séjours de vacances à prix réduit, sous conditions de ressources.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

18/53 Dispositif de lutte contre l'indécence des logements – Avenant n°2 à la Convention
d'objectifs et de financement entre la CAF du Nord et la Ville

La Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Nord ont signé, le 12 décembre 2016, une convention d'objectifs et de financement pour lutter contre l'indécence des logements à Lille, Lomme et Hellemmes. Cette convention prévoit le contrôle par les inspecteurs de salubrité des logements ouvrant droit à l'aide au logement occupés par un public cible, des logements faisant l'objet d'un signalement à la CAF et des logements indécents dont le propriétaire a déclaré avoir réalisé les travaux. Chaque contrôle est financé 50 € par la CAF. En 2017, 418 logements ont été contrôlés, dont 43 ont été déclarés indécents. La CAF du Nord souhaite poursuivre le partenariat en 2018. Il est donc proposé au Conseil Communal d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 à la convention du 12 décembre 2016 portant prorogation du dispositif, dans les mêmes conditions, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE